

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 29 juillet 2020

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

<p>Heure du début de séance : 20h00 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15 Procuration : Isabelle BUREL donne procuration à Odile DIVANAC'H, Nelly MARECHAL donne procuration à Jean-Laurent KERNEVEZ, Frédérick PRUSS donne procuration à Robert GONIDOU et Ludovic MOAN donne procuration à Yves KERISIT. Nombre de votants : 19 Secrétaire de séance : Sandra STEPHAN</p>
--

Monsieur le Maire donne la parole à Robert Gonidou pour la lecture d'une lettre de Frédéric Pruss expliquant sa position sur le port du masque et son absence au conseil municipal de ce soir.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Convention avec Megalis pour l'implantation d'une armoire technique dans le quartier de Keridreuff,
- Délibération modificative sur la cession de 2 parcelles sur Lanéon.

Les sujets sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que le point n°2 de l'ordre du jour concernant la présentation de l'avant-projet sommaire pour la réhabilitation de la partie centrale du séminaire ne sera pas traité car le passage des pompiers n'a pas été effectué. Cette présentation sera à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2020.

Madame Guillou demande s'il y a obligation d'afficher le compte-rendu du conseil municipal.

Monsieur le Maire l'informe qu'il doit être affiché seulement après l'approbation du conseil municipal. Monsieur le Maire précise également que le compte-rendu du précédent conseil ne sera pas affiché car le seul point traité concernait la désignation des grands électeurs.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe le conseil que les arrêtés de délégation des adjoints et des conseillers municipaux ont été signés et la liste transmise à l'ensemble des conseillers.

Madame Guillou demande s'il est possible d'afficher cette liste avec les coordonnées des conseillers pour qu'elle soit à disposition des Pontécruziens. Monsieur Le Maire précise que cette liste sera visible en Mairie et publiée dans le prochain bulletin municipal.

## 1- Présentation des projets municipaux du mandat

### ➤ Mise aux normes des bâtiments communaux :

Accès PMR, sécurité incendie

### ➤ Réflexion sur le transfert des bâtiments

- Office du Tourisme (transféré au Marquisat). Le bâtiment qui accueillait l'office du tourisme (rdc + étage) pourrait être réhabilité pour accueillir La Obra. L'étage rénové pouvant devenir une salle de répétition et un lieu d'accueil pour les adolescents.

Monsieur Le Maire fait un point sur l'office de tourisme et informe le conseil municipal qu'une expérimentation est en cours sur un Bureau d'Information Touristique qui allie un point d'accueil visiteurs avec la découverte d'un lieu : le Marquisat. Une convention doit être signée la semaine prochaine entre l'Office du tourisme et la commune pour la mise en place de ce bureau d'information touristique. Madame Guillou s'étonne que la convention ne soit pas présentée lors du conseil municipal. Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'est pas tenu de le faire étant habilité à signer une convention dès lors qu'il s'agit d'un bâtiment communal. Madame Despessailles précise qu'il aurait été préférable que les commerçants de la commune soient informés du déplacement du point d'accueil touristique afin que les visiteurs soient correctement orientés.

- Ti câlins et RAM : Monsieur Le Maire précise que le transfert de ces structures est prévu dans l'ancienne bibliothèque. Cette salle pourra également servir de salle de réunion pour les associations. Madame Despessailles demande quelle est la date du transfert. Monsieur Le Maire lui répond que ce transfert est lié au déménagement de La Obra, probablement en septembre.

### ➤ Matériel informatique et numérique :

- Pour l'école Henri Matisse : investissement avec renouvellement des ordinateurs et des TBI pour un budget de 14 000 € subventionné à 50% par l'Etat par le biais de l'opération « école numérique ».
- Pour la Mairie : sécurisation du réseau et amélioration du matériel.
- Pour les habitants : installation de bornes Wi-fi territorial sur la Place de la République et la Place du 8 mai 1945 subventionnée par la Communauté de communes, QCD et la commune.

### ➤ Eclairage public : investissement de 30 000 € par an afin d'assurer le renouvellement des lampadaires par des éclairages à LED ainsi que celui des armoires et l'entretien.

### ➤ Entretien des bâtiments communaux :

- l'église : rencontre prévue avec la nouvelle architecte des bâtiments de France. Entretien et travaux à prévoir.
- l'école Henri Matisse : entretien avec travaux.

- Aménagements esthétiques :
  - Enfouissement des containers : Keridreuff, cité des Ramiers, place de la Métairie
  - WC place de l'église : nécessité de trouver un nouvel emplacement suite à la vente de l'école des sœurs,
  - Effacement des réseaux EDF et Télécoms : Kergroas, Toulbroën, rue Emile Zola.
  
- Voirie et sécurisation Rue Emile Zola : Monsieur Le Maire annonce que le réseau d'assainissement a été contrôlé et est conforme, il reste l'enfouissement des réseaux EDF et Télécoms ainsi que l'enrobé.
  
- Grands projets :
  - Aire de stationnement et création d'une halle des sports à Lanéon
  - Jardins et parking du séminaire : la reprise des travaux est prévue fin août pour un chantier terminé fin octobre
  - Rénovation bâtiment sud du séminaire : ravalement de la façade côté Sud (rue Laennec) et aménagement intérieur du bâtiment pour accueillir la Cité Musicale
  - Chapelle Saint Vincent : la vente devrait être signée en août
  - Revitalisation commerciale : identifier les pas de porte non utilisés, aider à l'installation des commerçants et recours au droit de préemption si besoin. Monsieur Le Maire précise qu'il y a une forte demande d'implantation commerciale dans la commune.
  - Bâtiment des Ursulines : projet de café-librairie, la présentation du projet sera faite lors du prochain conseil.
  - Redéfinition du projet du Marquisat : une réflexion va être menée avec l'association Culture et Patrimoine sur le devenir du Marquisat et de la Maison Commune, quel projet pour ces deux bâtiments ?

Questions posées suite à cette présentation :

- Monsieur Kerivel demande si les déménagements prévus seront financés par la mairie. Monsieur Le Maire précise que la commune souhaite accompagner les différentes structures et procédera à la mise aux normes de ces bâtiments.
- Madame Guillou demande où en sont les travaux sur l'Aire de stationnement de Lanéon. Monsieur Kérisit précise que l'enrobé est fait et que l'aire sera prête pour la rentrée.
- Madame Guillou s'interroge sur l'aire de covoiturage car elle n'est pas indiquée, Monsieur Le Maire précise que les panneaux d'informations doivent être posés par le département.
- Concernant l'aire de stationnement de Lanéon, Madame Guillou demande où en est la participation de 20 000 € de l'OGEC sur l'achat du terrain. Monsieur Kérisit précise que ce n'est pas l'OGEC mais une association et que la somme n'est pas versée. L'accompagnement de la municipalité sur ce projet peut être fait sous forme de travaux. Monsieur Le Maire précise qu'un comité de pilotage travaille sur la sécurisation de l'aire de stationnement et des élèves lors de la traversée de la départementale.

**2- Budgets prévisionnels annexes :**

Présentation par Monsieur Kérisit des différents budgets annexes.

- SPANC : Monsieur Moan demande s'il y aura une campagne de contrôle prévue cette année sur la commune. Monsieur Le Maire précise qu'il n'y en a pas, seules les ventes permettent d'obtenir des recettes issues des contrôles.
- Lotissement Kervillou : Monsieur Moan s'étonne d'une différence entre les dépenses et les recettes. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une vente qui n'avait pas été enregistrée. Madame Stéphan fait un point sur les lots et informe le conseil que les 3 derniers lots à la vente sont désormais réservés.
- CCAS : Monsieur Moan demande des précisions sur le repas du nouvel an car il n'apparaît pas dans le budget. Monsieur Le Maire précise que l'organisation de ce repas est assurée par le CCAS mais que c'est une opération blanche dans la mesure où les convives payent leur repas et que l'avance a été faite par lui.
- Caisse des écoles : Madame Guillou demande pourquoi il y a une baisse des recettes. Monsieur Le Maire précise que c'est dû au Covid car il n'y a pas eu de cantine pendant le confinement et que l'école a repris avec seulement quelques élèves ensuite. Ceci explique une baisse des repas en 2020 et donc une subvention plus importante de la commune.

Les budgets du SPANC, du lotissement et de la caisse des écoles sont approuvés à l'unanimité.

- Cité musicale : présentation du nouveau budget sur lequel le conseil municipal doit donner un avis. Subvention de 5000 € de la commune. Madame Guillou demande comment se porte le budget de la Cité Musicale. Monsieur Le Maire indique qu'un prêt a été fait auprès du Crédit Agricole pour un montant de 30000 € (trésorerie). Madame Despessailles s'interroge sur le financement de la Cité qui est essentiellement alimenté par des subventions. Monsieur Le Maire précise que c'est le cas de beaucoup de lieux culturels.

Le budget de la Cité Musicale est approuvé par 15 avis favorables et 4 avis défavorables.

### **3- Vote des participations aux budgets annexes**

- Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de Roscudon soit une somme de 25645,17 € : approuvée à l'unanimité.
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Diwan soit une somme totale de 13022,27 € : approuvée à l'unanimité.
- Participation aux budgets annexes : Monsieur Le Maire présente les participations du budget principal inscrites aux budgets prévisionnels du CCAS, de la Caisse des écoles, de la Cité Musicale et du Lotissement de Kervillou.

Approuvées par 15 voix pour et 4 contre.

### **4- Vote et présentation du budget communal**

Présentation du budget général par Monsieur Kérisit.

- Concernant les charges de personnel, Monsieur Le Maire précise que le DGS n'est plus en arrêt maladie mais en reconversion et que la commune doit lui verser son salaire jusqu'à la fin de

l'année. Par conséquent, la commune ne peut pas envisager un remplacement de ce poste avant le début de l'année prochaine.

- Madame Guillou demande à quoi correspond la somme de 5 500 € inscrite sur les locations mobilières. Monsieur Kérisit indique qu'il s'agit de l'algéco installé pour l'école Diwan dont les frais d'installation ont été comptés en même temps que le loyer.
- Madame Guillou s'étonne de la baisse des loyers perçus. Monsieur Le Maire précise que la commune ne perçoit plus le loyer du Trésor Public, de la MAM et que la commune a fait un geste sur la location des terrasses afin d'accompagner les commerçants suite à l'épidémie de Covid.

Présentation de la section investissement par Monsieur Kérisit.

- Madame Guillou demande quelles sont les rues dont les travaux sont prévus dans le budget. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de la rue Emile Zola et du quartier de Kergroas. D'autres rues seront refaites en fin de chantier (ex : La Fontaine).
- Madame Despessailles demande en quoi consiste le projet de Keridreuff. Monsieur Le Maire indique qu'il y aura une présentation lors d'un prochain conseil.
- Madame Despessailles demande s'il est prévu une réparation du Quai de Penharan. Monsieur Le Maire indique qu'effectivement des travaux sont prévus, en lien avec le projet de la voie verte de Pont-Croix à Audierne (projet communautaire).
- Monsieur Moan demande quelle est la capacité d'emprunt de la commune. Monsieur Kérisit précise qu'une étude sera faite par un professionnel.

Budget approuvé par 15 voix pour et 4 contre.

#### **5- Convention avec Cap Sizun Animation et vote de subvention**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la majorité souhaite désormais gérer la garderie périscolaire en direct et ne plus avoir d'intermédiaire. A la rentrée, la garderie ne sera plus assurée par Cap Sizun Animation. L'association assurera uniquement son rôle de centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires.

- Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une question de responsabilité car la garderie est sous la responsabilité du Maire. Il indique également que la préfecture a demandé qu'un accueil soit assuré pour les enfants du personnel soignant pendant le confinement et que la commune a dû gérer ces urgences en direct.
- Monsieur Le Maire précise également que Cap Sizun Animation a une convention avec la communauté de commune pour le centre de loisirs et que c'est une compétence communautaire. Monsieur Le Maire a été interpellé sur le fait que le financement communautaire à Cap Sizun Animation servait peut-être également à financer la garderie de Pont Croix.
- Monsieur Le Maire souhaite conserver l'accueil du centre de loisirs sur Pont Croix et que l'association développe l'activité de centre de loisirs aux autres communes du Cap Sizun.

La subvention est accordée par 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

#### **6- Convention de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'une armoire technique**

Installation d'une armoire technique rue Voltaire, à l'arrière de la Chapelle Saint Vaal pour le déploiement de la fibre optique.

Vote à l'unanimité.

#### **7- Délibération modificative concernant une parcelle du lotissement de Lanéon**

Concernant la parcelle cadastrée 28, propriété communale, divisée en 3 parcelles 349, 350, 351 : M. JADELOT Patrick et M. Jean-Yves ROBERT souhaitent acquérir respectivement les parcelles 351 et 350, la parcelle 349 restant propriété de la commune. Le notaire demande une nouvelle délibération en indiquant un prix à 1 € car une cession à titre gratuit est impossible.

Vote à l'unanimité.

#### **8- Questions diverses**

Madame Guillou demande s'il est possible de rajouter un container à l'intérieur du cimetière pour le plastique car beaucoup de papiers s'envolent.

Madame Guillou demande si l'Assemblée générale de Culture et patrimoine a eu lieu. Madame Divanac'h précise qu'elle a eu lieu la veille et qu'un nouveau bureau a été élu.

Madame Guillou demande si le montant des recettes du Marquisat prévues a bien été versé par les terrasses du Marquisat. Monsieur le Maire précise que le trésorier de l'association Culture et patrimoine n'a pas encore vérifié les comptes et que ce sera fait.

Madame Guillou demande pourquoi des activités privées ont été autorisées dans la salle de l'espace culturel le week-end dernier. Monsieur le Maire explique que c'était un cas exceptionnel pour des pontécruiciens qui se sont vu annuler la location de la salle à Beuzec qu'ils avaient réservée pour leur mariage.

Madame Guillou s'interroge sur l'état des routes de la commune. Monsieur le Maire précise que l'épaveuse est cassée et que les communaux continueront l'entretien des rues dès qu'elle sera réparée.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h30.

Fait et affiché à Pont-Croix le 27 juillet 2020

Le Maire

Benoît Lauriou